

CHARTRE DES RESPONSABILITES

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (GCRN) dans les villages qui sont autour de la future aire protégée «**Ogooué-Leketi** » et suite aux différents travaux des ateliers sur la GCRN tenus dans les villages Ontourou et Impini et à Lékana, ateliers ayant permis de cerner les différents éléments de la GCRN définissant les principes, les approches, la méthodologie, les politiques... il est admis que, bien que les COBA soient les premiers concernés par la GCRN, ce processus ne peut être réalisé par elles seules et nécessite l'implication de plusieurs parties prenantes.

Suite au développement des travaux de cet atelier, il a été rendu évident qu'un cadre de concertation doit être mis en place pour définir les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante à savoir : l'Etat, les ONG locales, les Communautés de Base (COBA).

I- DES ROLES ET DES RESPONSABILITES DE CHAQUE PARTIE PRENANTE

I.1 - DE L'ETAT :

L'Etat regroupe les autorités locales et les services techniques

I.1.1 DES AUTORITES LOCALES :

- coordination et contrôle du processus de la GCRN ;
- légalisation des textes réglementaires et juridiques de la GCRN ;
- aide à la recherche des financements ;
- arbitrage et règlements des conflits.

I.1.2 DES SERVICES TECHNIQUES :

I.1.2.1 L'ADMINISTRATION FORESTIERE

- sensibilisation sur le processus de la GCRN ;
- surveillance des aires ;
- élaboration des cahiers des charges et contrats de gestion.

I.1.2.2 LE SECTEUR AGRICOLE

- assurer l'encadrement technique ;
- assurer le suivi technique des projets de la GCRN ;
- évaluation de l'exécution de ces projets

I.2. DES ROLES ET RESPONSABILITES DES ONG LOCALES

- encadrement technique des COBA ;
- étude des projets sur la GCRN ;
- rédaction des documents de pilotage ;
- recherche des financements ;
- analyse des filières ;
- sensibilisation des COBA ;
- plaider auprès de l'état et des partenaires techniques et financiers ;

- renforcement des capacités des COBA.

I. 3. DES ROLES ET RESPONSABILITES DES COBA

- sensibilisation de la population ;
- exécution des activités de la GCRN ;
- assurer le relais entre les populations locales et la plate forme.

II- DES ROLES ET RESPONSABILITES DE LA PLATE-FORME

Après la définition des rôles et responsabilités de chaque partie prenante, il a été décidé de mettre en place la plate-forme qui a pour mission d'assurer la mise en oeuvre du processus de la GCRN. Globalement, la plate-forme a pour rôles et responsabilités de :

- élaborer les documents de la GCRN ;
- gérer des activités de la GCRN ;
- pérenniser les activités de la GCRN ;
- assurer la mise en œuvre des activités de la GCRN.

Après avoir défini les différentes résolutions, les parties prenantes ont pris l'engagement de réaliser les activités de la GCRN et particulièrement, la réalisation des activités des Plans d'Aménagement et de Gestion Simplifiés (PAGS).

Cet engagement fera l'objet de l'élaboration d'un programme de travail de la plate-forme qui sera annexé à la présente charte des responsabilités.

Lu et approuvé

Les parties prenantes :

- Autorités locales

- Brigade de l'économie forestière

- Secteur agricole et de l'élevage

- ONG locales

- Communautés de base

- Ontourou

- Impini



Jean NTSIBA

Souala Mathias

André Souza

Fait à Lékana, le 30 mars 2008

Nom du document : Lekana_charte
Répertoire : C:\Documents and Settings\papa\Mes documents\MOVS
2008\MOVS-CBNRM_Baté (D)
Modèle : C:\Documents and Settings\papa\Application
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre :
Sujet :
Auteur : BIKOUYA Gighah
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 05/12/2008 12:37:00
N° de révision : 1
Dernier enregistr. le : 05/12/2008 12:41:00
Dernier enregistrement par : BIKOUYA Gighah
Temps total d'édition : 4 Minutes
Dernière impression sur : 31/01/2009 11:55:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 2
Nombre de mots : 0 (approx.)
Nombre de caractères : 5 (approx.)